

**1. Identification du produit et de l'entreprise**

<b>Nom de la substance</b>	Tcell Pure
<b>Version n°</b>	01
<b>Date de publication</b>	21-août-2012
<b>Date de la révision</b>	-
<b>Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version</b>	-
<b>No CAS</b>	Mélange
<b>Usage du produit</b>	Bien de consommation.
<b>Fabricant/fournisseur</b>	Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 Personne à contacter: Directeur des affaires réglementaires
<b>Numéro de téléphone :</b>	(540) 667-8700
<b>No de téléphone d'urgence</b>	Urgences 24 heures : INFOTRAC: 1-800-535-5053

**2. Identification des risques**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Apparence</b>	Liquide jaune clair.
<b>Description générale des risques</b>	Liquide et vapeurs inflammables. Voici des dangers potentiels qui peuvent survenir si le produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette de consommation : Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.
<b>Statut réglementaire OSHA</b>	Ce produit n'est pas dangereux selon la définition de l'OSHA 29CFR 1910.1200.
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	
<b>Yeux</b>	Peut causer une irritation des yeux. Le contact avec les yeux peut avoir pour résultat une lésion de la cornée.
<b>Peau</b>	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner de la rougeur, de l'irritation et de la peau sèche.
<b>Inhalation</b>	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut entraîner une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
<b>Effets potentiels sur l'environnement</b>	Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques.

**3. Composition / Renseignements sur les ingrédients**

Composants	No CAS	Pour cent
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol	34590-94-8	20 - 30
Alcool éthylique	64-17-5	10 - 20
Parfum	Mélange	10 - 20

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

**4. Premiers soins****Procédures de premiers soins**

<b>Contact avec les yeux</b>	Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
<b>Contact cutané</b>	Après le ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau en abondance. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.

<b>Inhalation</b>	Si des symptômes se développent, mettre la victime à l'air frais. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Obtenir l'avis du médecin.
<b>Avis aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Eau pulvérisée. Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éviter de respirer les vapeurs du feu. Tenir le dos contre le vent.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Si possible, enlever le produit du lieu de l'incendie ou le refroidir avec de l'eau.

## 6. Procédures en cas de déversement

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éliminez toute source d'allumage. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.
------------------------------	---

## 7. Manutention et entreposage

<b>Manutention</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à distance de toute source de chaleur, de toute étincelle, et de toute flamme. Gardez le contenant fermé. Garder à la température ambiante. Craint le gel. Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	PEL limite d'exposition autorisée	600 mg/m3
		100 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	PEL limite d'exposition autorisée	1900 mg/m3
		1000 ppm

#### Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3
		150 ppm
	TWA	606 mg/m3
		100 ppm

**Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**

Composants	Type	Valeur
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	TWA	1880 mg/m <sup>3</sup>
		1000 ppm

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications)**

Composants	Type	Valeur
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	STEL	1000 ppm

**Canada. VLE Québec. (Ministère du Travail – Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m <sup>3</sup>
		150 ppm
	TWA	606 mg/m <sup>3</sup>
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	TWA	100 ppm
		1880 mg/m <sup>3</sup>
		1000 ppm

**Mexique. Limites d'exposition professionnelle**

Composants	Type	Valeur
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	STEL	900 mg/m <sup>3</sup>
		150 ppm
		600 mg/m <sup>3</sup>
Alcool éthylique (CAS 64-17-5)	TWA	100 ppm
		1900 mg/m <sup>3</sup>
		1000 ppm

**Contrôle ingénieur** Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection pour les yeux et le visage** Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection de la peau** Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire** Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**9. Caractéristiques chimiques et physiques**

**Apparence** Liquide jaune clair.

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide.

**Couleur** Jaune clair.

**Odeur** Non attribué.

**Seuil de perception de l'odeur** Donnée inconnue.

<b>pH</b>	4.5 - 5.2 à 25°C
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité (eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité</b>	0.884 - 0.934 à 25°C
<b>Point d'éclair</b>	63.9 °C (147 °F)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Données non disponibles.

## 10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des substances incompatibles. Tenir à distance de toute source de chaleur, de toute étincelle, et de toute flamme.
<b>Matières incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.

## 11. Données toxicologiques

### Données toxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'essais
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Lapin	9.5 g/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	5.35 g/kg
<b>Sensibilisation</b>	Aucuns connus.	
<b>Effets aigus</b>	Peut provoquer une irritation des yeux lors d'un contact direct.	
<b>Effets locaux</b>		
<b>ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH</b>		
3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8)	Peut être absorbé par la peau.	
<b>Effets chroniques</b>	Aucuns connus.	
<b>Cancérogénicité</b>	Aucuns connus.	

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Non présumé être nocif pour les organismes aquatiques.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Données non disponibles.
<b>Bioaccumulation / accumulation</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de partage</b>	Données non disponibles.
<b>Mobilité dans l'environnement</b>	Données non disponibles.

### 13. Élimination des résidus

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Ramasser dans des récipients identifiés et les livrer à un dépôt approuvé.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
<b>Emballages contaminés</b>	Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

### 14. Informations relatives au transport

#### DOT

Non réglementé comme matière dangereuse par le DOT.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### TDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

<b>Généralités</b>	Cette substance n'est pas réglementée si elle est dans un récipient de 119 gallons (450 l) ou moins.
--------------------	--

### 15. Données réglementaires

<b>Réglementations Fédérales des Etats-Unis</b>	Ce produit n'est pas dangereux selon la définition de l'OSHA 29CFR 1910.1200. Ce produit n'est pas inscrit sur l'inventaire du TSCA 8 (b) aux États-Unis. Par conséquent, il ne peut être utilisé qu'à des fins d'exemption TSCA comme pour la recherche ou une utilisation alimentaire, cosmétique ou comme médicament.
---	--

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

#### CERCLA (Superfund) quantité à déclarer (lb) (40 CFR 302.4)

Aucune

#### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

<b>Catégories de danger</b>	Risque immédiat - Oui Risque différé - Non Danger d'incendie - Oui Danger lié à la Pression - Non Danger de réactivité - Non
-----------------------------	--

<b>Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355, Appendix A) (Substances Extrêmement Dangereuses):</b>	Non
--	-----

<b>Section 311/312 (40 CFR 370)</b>	Oui
-------------------------------------	-----

<b>Drug Enforcement Administration (DEA) (21 CFR 1308.11-15)</b>	Non contrôlé
--	--------------

<b>Règlements du Canada</b>	Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.
-----------------------------	---

<b>Situation SIMDUT</b>	Contrôlé
-------------------------	----------

<b>Classement SIMDUT</b>	B3 - Liquides Combustibles D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE
--------------------------	--

#### L'étiquetage SIMDUT



## Statut de l'inventaire

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS)	Non
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## Régulations des états

### États-Unis - Substances dangereuses en Californie (directeur) : Matière répertoriée

3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8) Listé.  
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Listé.

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Non inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8) Listé.  
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Listé.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8) Listé.  
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Listé.

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

3-(3-Méthoxy)propoxy-1-propanol (CAS 34590-94-8) Listé.  
Alcool éthylique (CAS 64-17-5) Listé.

## 16. Renseignements divers

**Autres informations** HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.

**Classification HMIS®**  
Santé: 1  
Inflammabilité: 2  
Danger physique: 0

**Classements NFPA**  
Santé: 1  
Inflammabilité: 2  
Instabilité: 0

**Avis de non-responsabilité** À notre connaissance, les renseignements ci-inclus sont exacts. Toutefois, l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces renseignements ne fait l'objet d'aucune garantie ni déclaration. Les utilisateurs doivent seulement considérer ces renseignements comme un supplément aux autres renseignements qu'ils ont recueillis et doivent déterminer eux-mêmes s'ils sont applicables afin de s'assurer de l'utilisation et de l'élimination adéquates des produits, ainsi que de leur sécurité.